

Réf: AT / DO24/SDT/ DRA / CRU / 388 / 2022

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise ETB-ETP BOURSAS IBTISSEM

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 50/2022

Relatif par : Travaux câble FO ODN et Up Link Cité 42 logts Zouazou - CMP 2 Khezaras

Bon de commande N° : 220450 En date : 17/10/2022

Duré de Réalisation : ONZE (11) JOURS

ODS N° : 155/2022 En date : 26/10/2022

PV Ouverture de chantier du : 30/10/2022

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure

Suite au retard considérable dans la réalisation du projet:

Travaux câble FO ODN et Up Link Cité 42 logts Zouazou - CMP 2 Khezaras

Vous êtes invité à de rétablir les anomalies signalées au chantier et de présenter les documents indispensables pour la réception relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algeriatelecom

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur 25 ديسمبر 2022

